Nations Unies ECE/CES/2023/15

Conseil économique et social

Distr. générale
13 avril 2023
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Conférence des statisticiens européens
Soixante-et-onzième réunion plénière
Genève, 22-23 juin 2023
Point 7 (c) de l'ordre du jour provisoire
Programme de travail du sous-programme Statistiques de la Commission économique pour l'Europe

Programme statistique pour 2023

Document établi par le secrétariat

Résumé

Le présent document décrit le programme statistique pour 2023 de la Commission économique pour l'Europe, lequel est étroitement lié au programme de travail du sous-programme Statistiques pour 2023 (ECE/CES/2023/16), qui a été adopté en juin 2022 par la Conférence des statisticiens européens et approuvé en janvier 2023 par le Comité exécutif de la Commission.

Le programme statistique pour 2023 a été approuvé par le Bureau de la Conférence à sa réunion d'octobre 2022. Il est soumis à la Conférence pour adoption.

On trouvera en annexe la liste des réunions tenues ou prévues en 2023.

GE.23-06806 (F) 210423 250423

Merci de recycler

I. Introduction

A. Objet du présent document

1. On trouvera décrites dans le présent document les activités que la Division de statistique de la Commission économique pour l'Europe (CEE) mènera en 2023. Ces activités sont conformes au programme de travail pour 2023[1], qui est le principal document officiel du système de planification et de budgétisation de l'ONU servant de base à l'affectation des crédits budgétaires et à la planification des services d'appui nécessaires à l'exécution des programmes de travail de fond.

2. Tandis que le programme de travail officiel présente les travaux de manière globale, le présent document décrit plus en détail :

- Les principales activités prévues en 2023 ;
- Les raisons qui rendent ces activités nécessaires et les questions que celles-ci abordent ;
- Les résultats et effets attendus de ces activités.

B. Objectifs et stratégie du programme statistique de la Commission économique pour l'Europe

3. Aux termes du projet de budget-programme pour 2023 (A/77/6 (Sect. 20)), l'objectif du programme statistique de la CEE est « de faire progresser la statistique officielle aux niveaux national et international aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits et de l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que d'assurer la coordination des activités statistiques engagées dans la région de la CEE sous l'égide de la Conférence des statisticiens européens ».

4. La CEE s'efforce d'atteindre l'objectif susmentionné au moyen d'activités menées en étroite coopération avec ses États membres et articulées autour de quatre axes de travail interdépendants (voir la figure 1) : 1) la rationalisation des activités statistiques menées au niveau international dans la région de la CEE ; 2) les travaux méthodologiques (élaboration et diffusion de directives et de recommandations visant à améliorer la qualité des statistiques) ; 3) le renforcement des capacités, notamment des capacités nécessaires pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) ; 4) la base de données statistiques de la CEE.

[1] A/77/6 (Sect. 20)

Figure 1.
Axes de travail interdépendants de la Division de statistique de la CEE

5. Les travaux de la Division de statistique sont dirigés par la Conférence des statisticiens européens, qui veille à ce qu'ils soient axés sur les priorités des pays membres. Ils sont menés en étroite coopération avec d'autres organisations internationales actives dans le domaine de la statistique, telles que l'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Association européenne de libre-échange (AELE), le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, le Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CIS-STAT) et la Division de statistique de l'ONU. En outre, ces travaux répondent aux orientations fournies par la CEE et son Comité exécutif ainsi qu'aux initiatives de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la Commission de statistique de l'ONU.

6. Le Comité exécutif de la CEE a examiné les travaux de la Conférence des statisticiens européens en janvier 2023 et a soutenu les travaux de la Conférence et les activités prévues en 2023 et après.

7. Le Comité exécutif a constaté que les travaux de la Conférence revêtaient une grande pertinence sur le plan pratique car ils avaient permis de moderniser les statistiques officielles, de faire face aux nouveaux enjeux et de renforcer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. Les statistiques modernes ne contribuaient pas seulement à stimuler l'innovation nationale ayant trait aux mégadonnées et à l'automatisation, mais elles jouaient aussi un rôle essentiel dans une société bien informée et démocratique. Il a été jugé important d'adopter une approche impartiale et objective des travaux de la Conférence.

8. La coordination avec d'autres acteurs régionaux, à savoir l'OCDE et Eurostat, a été saluée. Le Comité exécutif était conscient du rôle important que la Conférence jouait dans les travaux méthodologiques sur les statistiques officielles qui étaient également menés à bien dans d'autres régions et au niveau mondial. La tenue de la réunion conjointe organisée par le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale pour la région de la CEE et la coopération croissante dans le domaine de l'information géospatiale ont été accueillies favorablement.

9. Le Comité exécutif a pris note avec satisfaction des travaux menés dans de nombreux domaines, notamment l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, les systèmes de comptabilité nationale, la mesure de la mondialisation, la transition numérique, le bien-être, l'économie informelle, les formes d'emploi, les migrations internationales, la pauvreté et les inégalités, la modernisation des statistiques officielles et la communication. Les activités de renforcement des capacités ont été soulignées, en particulier concernant l'appui face à la crise de la COVID-19, les recensements de la population, la modernisation des statistiques officielles et l'apprentissage automatique.

10. La CEE appuie la rationalisation des activités statistiques menées au niveau international dans la région en assurant le secrétariat de la Conférence.

11. Guidée par les priorités et les besoins des États membres exprimés par l'intermédiaire de la Conférence, la CEE mène des travaux méthodologiques en mettant en place des équipes d'experts nationaux et en leur fournissant des services d'appui afin qu'elles puissent élaborer des normes, des directives et des recommandations ainsi que des recueils de pratiques optimales d'une portée internationale.

12. À la demande des États membres, la CEE procède à l'évaluation des lacunes des systèmes statistiques nationaux des pays d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale et entreprend des activités de renforcement des capacités à l'appui de l'application des directives et normes internationales, l'accent étant mis en particulier sur les directives élaborées dans le cadre de la Conférence.

13. Enfin, la CEE gère une base de données statistiques axée sur des domaines d'une grande importance politique, notamment les ODD, qui permet de mieux comprendre les questions liées aux grandes orientations et les problèmes en matière de mesure. La mise au jour de lacunes ou d'un manque d'harmonisation dans certains domaines de la base de données permet de définir les priorités pour les travaux méthodologiques de la CEE visant à améliorer la qualité et la comparabilité des statistiques nationales et aide la CEE à fournir un appui ciblé au développement des systèmes statistiques des pays.

14. La Conférence mène tous ses travaux conformément aux *Principes fondamentaux de la statistique officielle de l'ONU*, norme qu'elle a elle-même élaborée en 1992 et que l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvée en 2014 (résolution A/RES/68/261). La CEE continuera à promouvoir les Principes fondamentaux qui jettent les bases de statistiques impartiales et de grande qualité, en utilisant le large éventail de supports qui ont été élaborés à l'occasion du trentième anniversaire des Principes en 2022.

15. Les activités statistiques de la CEE sont fermement ancrées dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, selon lequel le suivi et l'examen de la réalisation des objectifs et des cibles doivent être « fondés sur l'analyse des faits et étayés par des évaluations menées par les pays et des données de qualité, accessibles, actualisées, fiables et ventilées selon le revenu, le sexe, l'âge, la race, l'appartenance ethnique, le statut migratoire, le handicap, la situation géographique et d'autres caractéristiques pertinentes dans le contexte national »[2].

16. Les activités statistiques que la CEE consacre aux ODD s'articulent autour de trois grands axes. Tout d'abord, un appui est fourni aux organismes nationaux de statistique dans leur rôle de coordonnateurs et de fournisseurs de statistiques dans ce domaine. Deuxièmement, des activités de renforcement des capacités méthodologiques et statistiques nationales en matière de statistiques démographiques, sociales, économiques et environnementales sont menées à l'appui de la production de statistiques et d'indicateurs permettant de mesurer et d'orienter les progrès accomplis dans la réalisation des ODD dans des domaines précis. Enfin, la collecte et la diffusion de données sur les indicateurs relatifs aux ODD constituent la troisième composante de ces travaux. En 2023, elle continuera d'administrer son centre régional de connaissances sur les statistiques des ODD, qui comprend une plateforme où sont accessibles des données sur les progrès enregistrés par les pays de la région de la CEE dans la réalisation des ODD.

[2] Voir https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N15/291/90/PDF/N1529190.pdf?OpenElement, par. 74.

C. La Division de statistique de la Commission économique pour l'Europe et la Conférence des statisticiens européens dans la communauté statistique internationale

17. La CEE assure le secrétariat de la Conférence, qui est l'organe statistique intergouvernemental de plus haut niveau de la région de la CEE et une instance de coordination régionale des travaux statistiques internationaux.

18. La Conférence se compose des chefs des organismes nationaux de statistique des 56 États membres de la CEE, des pays membres de l'OCDE et de quelques pays extérieurs à la région (Brésil et Mongolie, par exemple). Conformément au Règlement régissant les travaux de la Conférence, tout État Membre de l'ONU qui participe régulièrement aux activités de la Conférence peut en devenir membre. Les chefs des services statistiques des organismes internationaux participent aussi activement aux travaux de la Conférence.

19. La Conférence et son Bureau s'attachent particulièrement à éviter les doubles emplois avec les travaux d'autres organisations internationales présentes dans la région et à utiliser efficacement les ressources disponibles. La Conférence entreprend des travaux sur des questions nouvelles pour appuyer le développement de la statistique et réunit des experts pour élaborer divers produits, tels que des normes, des directives, des recommandations et des recueils de pratiques optimales, qui ont souvent un retentissement mondial. Elle permet aux pays de mettre en commun leurs ressources pour développer la statistique en partageant leur expertise et en faisant appel à un vivier international d'experts.

20. La CEE oriente ses travaux statistiques en fonction des priorités des pays membres de la Conférence ainsi que des décisions et des recommandations de la Commission de statistique de l'ONU.

21. En outre, des orientations générales sont données par le Comité exécutif de la CEE, le Conseil économique et social de l'ONU et l'Assemblée générale des Nations Unies.

22. On trouvera à la figure 2 un diagramme illustrant la position de la Division de statistique de la CEE et de la Conférence au sein de la structure institutionnelle de l'ONU.

Figure 2
La Conférence des statisticiens européens et la Division de statistique de la CEE au sein de la structure intergouvernementale de l'ONU

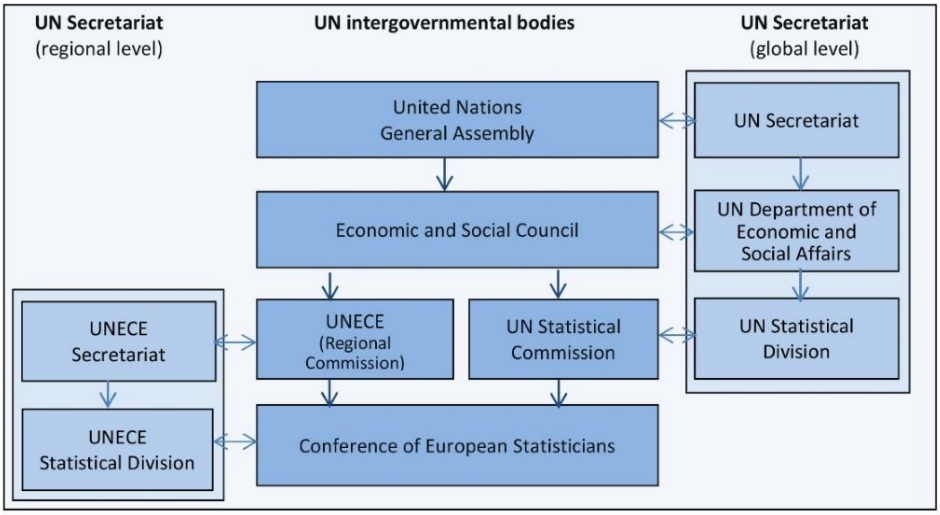

23. La CEE coopère étroitement avec d'autres organisations internationales et supranationales menant des activités dans la région, telles que l'OCDE, Eurostat, l'Association européenne de libre-échange (AELE), CIS-STAT, le FMI ou la Banque mondiale, ainsi qu'avec les institutions spécialisées et les fonds et programmes des Nations Unies, les organisations apparentées ou d'autres organismes des Nations Unies, selon les besoins. Cette coopération prend la forme de réunions conjointes, de projets ou d'activités de renforcement des capacités menés en commun, d'un partenariat pour

l'élaboration de recommandations et de directives, et de contributions aux travaux des équipes spéciales de la Conférence. Dans le cadre de la coopération régionale, la CEE assure la coprésidence du Groupe régional de coordination sur les données et les statistiques en Europe et en Asie centrale, lequel comprend des organes des Nations Unies et d'autres organismes qui s'occupent de statistiques au niveau régional, ainsi que des coordonnateurs des équipes de pays des Nations Unies en matière de données et de statistiques.

24. Nombre d'activités et de travaux méthodologiques sont menés conjointement avec Eurostat et l'OCDE, ce qui permet d'utiliser efficacement les ressources et de garantir que tous les pays de la région bénéficient des projets internationaux en cours dans les nouveaux domaines de la statistique. Les activités font l'objet d'un examen approfondi afin d'éviter les doubles emplois et, en cas de travaux conjoints, de répartir clairement les tâches en s'appuyant sur les points forts et les différentes appartenances des organisations participantes.

25. La région est diverse et comprend à la fois des systèmes statistiques développés et d'autres en développement. Cette diversité offre une bonne base pour traiter les questions nouvelles tout en veillant à ce que les résultats des travaux soient applicables dans des pays se trouvant à des niveaux différents de développement de la statistique. Les travaux de la Conférence sont enrichissants pour tous les participants car les échanges portent sur les connaissances, les pratiques, les faits nouveaux et les problèmes. Il existe plusieurs exemples de questions qui ont été soulevées pour la première fois dans des pays dont le système statistique était en développement et qui se sont aussi révélées d'un grand intérêt pour les pays dont les systèmes étaient plus avancés, aboutissant à la mise au point d'outils utiles à tous les pays de la région (par exemple, les Principes fondamentaux de la statistique officielle et la loi générique sur la statistique officielle).

II. Programme de travail annuel

26. En 2023, les travaux statistiques de la CEE seront axés sur les priorités suivantes : statistiques relatives aux ODD ; économie et mondialisation ; population et migration, questions de genre, pauvreté et inégalités ; environnement, changements climatiques, événements dangereux et catastrophes, et économie circulaire ; modernisation de la statistique officielle et questions de stratégie et de gestion. Le renforcement des capacités sera centré sur les domaines mis en évidence à l'occasion des évaluations des systèmes statistiques.

A. Rationalisation des activités statistiques internationales dans la région de la Commission économique pour l'Europe

27. La coordination des travaux statistiques internationaux dans la région est une tâche essentielle de la Conférence des statisticiens européens, dont l'objectif est d'éviter les doubles emplois, de trouver des synergies, d'utiliser efficacement les ressources et de réduire la charge de travail des organismes nationaux de statistique. La Conférence et son Bureau examinent régulièrement les travaux statistiques menés dans la région, procèdent à des examens approfondis et organisent des séminaires pour étudier les questions fondamentales et les nouveaux thèmes de la statistique officielle. La Conférence approuve les principaux produits, directives et recommandations élaborés dans le cadre de son programme de travail.

28. À sa réunion plénière annuelle, la Conférence se penche sur une sélection de thématiques nouvelles qui présentent un grand intérêt pour les chefs des organismes nationaux de statistique. Les thèmes sont choisis par le Bureau de la Conférence en fonction de l'intérêt exprimé par les pays et en tenant compte des faits nouveaux et des priorités les plus urgentes.

29. Le Bureau dirigera les travaux statistiques menés dans le cadre de la Conférence et se réunira deux fois en 2023 pour examiner de manière approfondie certaines questions, par exemple l'éthique des données, les données sur les groupes difficiles à atteindre qui sont présentes dans les sources administratives, la mesure du bien-être et la cohésion sociale. Certains des examens qu'il a déjà menés donneront lieu à des travaux de suivi en 2023 :

- Comme suite à l'examen approfondi de la mesure de l'économie circulaire (février 2020), une équipe spéciale est en train d'élaborer des directives concrètes sur la mesure de l'économie circulaire, dans lesquelles elle préciserait les termes clefs et leur définition et recenserait les statistiques essentielles, les indicateurs les plus importants et les principales sources de données. L'équipe spéciale prévoit de soumettre ses directives à la Conférence pour approbation en juin 2023 ;
- Après l'examen approfondi de l'économie non observée/informelle en octobre 2021, le Groupe directeur de la comptabilité nationale de la CEE recueillera et analysera les expériences des pays membres en matière de mesure de l'économie informelle, recensera les bonnes pratiques et élaborera des orientations pratiques dans ce domaine ;
- Comme suite à l'examen approfondi des moyens de mesurer la pauvreté subjective organisé en octobre 2021, une équipe spéciale est en train d'élaborer un guide sur ce thème, y compris un ensemble d'indicateurs pertinents qui pourraient être utilisés à des fins de comparaison internationale. Le guide devrait être présenté à la Conférence pour approbation en 2024 ;
- L'examen approfondi de la collaboration avec les fournisseurs de données du secteur privé a donné lieu à la tenue d'un séminaire lors de la réunion plénière de 2022 de la Conférence et à l'adoption par celle-ci de la Déclaration sur l'accès aux données détenues par le secteur privé et leur utilisation aux fins de la production de statistiques officielles. D'autres travaux visant à soutenir les organismes nationaux de statistique dans leur collaboration avec des fournisseurs de données privés seront menés en 2023.

30. Le Bureau de la Conférence a fait office de dépositaire de la *Classification des activités statistiques*, qui est largement utilisée. Une version actualisée a été publiée en 2022. Elle a été approuvée par la Commission de statistique de l'ONU en 2023 en tant que classification internationale type et sera intégrée à la famille internationale des classifications. La Division de statistique de l'ONU est ainsi devenue dépositaire de la classification.

B. Travaux méthodologiques sur les normes, directives et recommandations statistiques

31. L'objectif des travaux méthodologiques est d'élaborer et de promouvoir des normes, directives et recommandations internationales afin d'améliorer la qualité et la comparabilité des statistiques officielles ainsi que l'efficacité de la production de statistiques comme demandé par les pays. Les domaines de travail méthodologique sont présentés sous forme résumée à la figure 3.

32. Les travaux méthodologiques sont menés par des équipes de spécialistes constituées par la Conférence ou son Bureau, qui chargent ces équipes d'accomplir des tâches particulières et définissent précisément leur mandat, leur composition, leurs objectifs et le calendrier de leurs activités, en prévoyant pour chacune une clause d'extinction. La Division de statistique de la CEE organise les réunions de ces groupes, fait appel à eux, les dirige et les aide à tirer parti de leurs connaissances et de leur expérience pour établir des normes, des directives, des recommandations et des répertoires de pratiques optimales. La CEE assure le secrétariat des équipes et leur fournit des moyens tels que des wikis, qui servent à créer des espaces de travail communs et des forums de discussion, et des outils de téléconférence, qui permettent de mettre en relation les experts et de favoriser leur collaboration. Certaines équipes utilisent des méthodes de travail modernes, telles que les « sprints », pour atteindre leurs objectifs dans des délais serrés. Les plateformes de collaboration virtuelles sont de plus en plus utilisées. Cette tendance se poursuivra en tenant compte des expériences acquises dans le cadre du télétravail pendant la période des restrictions liées à la COVID-19. Dans le même temps, les réunions en présentiel reprendront et constitueront une forme efficace de collaboration internationale pour préserver l'esprit d'équipe et la motivation.

33. Afin de garantir la qualité et la pertinence des produits, toutes les normes, recommandations et directives élaborées par les équipes de spécialistes sont soumises pour consultation à tous les membres de la Conférence (près de 70 pays de la région de la CEE et d'ailleurs) avant leur approbation par la Conférence elle-même.

34. Les quatre équipes spéciales suivantes prévoient de soumettre leurs recommandations pour approbation à la réunion plénière de 2023 de la Conférence : valeurs fondamentales des statistiques officielles ; gestion des données ; mesure de l'économie circulaire ; événements dangereux et catastrophes.

Figure 3.
Travaux méthodologiques de la Division de statistique de la CEE

1. Statistiques relatives aux objectifs de développement durable

35. Les travaux statistiques de la CEE englobent tous les ODD et y contribuent en aidant les organismes nationaux de statistique à faciliter la communication par les pays des statistiques qui s'y rapportent. En 2023, la CEE continuera d'améliorer la **plateforme régionale de données sur les indicateurs relatifs aux ODD**, qu'elle a créée en 2020. Elle administre également le *Centre de connaissances sur les statistiques des ODD*, qui met à disposition des informations plus détaillées sur ses travaux dans ce domaine ainsi que des ressources utiles pour les experts.

36. En 2021, la Conférence a approuvé la deuxième édition de sa publication phare intitulée *Conference of European Statisticians Road Map on Statistics for Sustainable Development Goals* (Plan d'action de la Conférence des statisticiens européens dans le domaine des statistiques relatives aux objectifs de développement durable), qui est largement utilisée par les pays et les organisations internationales. En 2023, elle s'emploiera en priorité à aider les pays à tirer parti de cette deuxième édition de la publication. Les travaux que la

CEE consacre aux statistiques sur les ODD sont dirigés et coordonnés par le Groupe directeur des statistiques pour les ODD de la Conférence, qui définit les priorités et met en évidence des mesures concrètes et des outils susceptibles d'être utiles aux pays dans ce domaine.

37. Une équipe spéciale chargée du renforcement des capacités statistiques a élaboré une matrice qui sert d'outil d'auto-évaluation aux organismes de statistique pour recenser leurs besoins et leurs priorités communes en matière de renforcement des capacités. Elle améliorera la matrice grâce à des tests pilotes menés dans certains pays (bénéficiaires des activités de développement des capacités), en étendant éventuellement son utilisation à d'autres producteurs de statistiques et aux donateurs potentiels.

38. Une autre équipe spéciale prévoit de mettre à l'essai un outil de transmission automatique de données au DataLab de la Division de statistique de l'ONU et de se servir de cet outil pour comparer les données communiquées par les pays avec celles que fournissent les organisations internationales chargées du suivi de différents indicateurs relatifs aux ODD. Il est prévu d'organiser des webinaires axés sur des domaines d'intérêt qui concernent en particulier les statistiques relatives aux ODD, tels que la taxonomie des indicateurs pertinents et la communication avec les décideurs, entre autres sujets.

39. En 2020, la CEE a lancé sa plateforme régionale de données sur les indicateurs relatifs aux ODD, qui comprend un tableau de bord et une base de données sur certains indicateurs (disponibles en anglais et en russe), ainsi qu'un centre de connaissances. En 2023, elle améliorera le tableau de bord et la base de données, notamment en y augmentant le nombre d'indicateurs.

40. Depuis 2020, la Division de statistique établit chaque année un **rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des ODD**. Dans le rapport de 2023, elle évaluera les progrès enregistrés par les pays de la région de la CEE dans la réalisation des ODD et des cibles connexes en se fondant sur les données disponibles au niveau international et en employant une méthode statistique de pointe que les cinq commissions régionales de l'ONU utilisent couramment. Ce rapport sera élaboré en coopération avec les entités et les équipes de pays représentées au sein du Groupe régional de coordination des Nations Unies pour les données et les statistiques en Europe et en Asie centrale.

41. En outre, la Division de statistique mène au niveau national des activités de renforcement des capacités méthodologiques et statistiques dans les domaines démographique, social, économique et environnemental afin d'éclairer la prise des décisions en lien avec les ODD. Les travaux thématiques sont décrits dans les sections ci-après.

2. Économie, mondialisation et bien-être

42. La CEE collabore avec les pays à l'élaboration et à l'application de normes et de recommandations internationales sur la comparabilité et la qualité des statistiques économiques, car des données comparables et de qualité sont indispensables au calcul de nombreux indicateurs relatifs aux ODD, y compris ceux dont le produit intérieur brut (PIB) est le dénominateur. Elle contribuera également à l'initiative visant à ne pas prendre en compte le seul PIB. Les principaux domaines prioritaires pour 2023 comprennent : la mesure de la croissance économique, du bien-être et de la durabilité ; la mondialisation ; la transition numérique ; l'économie informelle, les registres statistiques des entreprises ; la qualité de l'emploi et les nouvelles formes d'emploi ; les statistiques sur les prix.

43. La CEE promeut l'application et l'actualisation du système de comptabilité nationale de 2008 (SCN 2008) pour favoriser la communication de données de grande qualité, susceptibles d'éclairer les activités d'analyse économique et l'élaboration des politiques économiques. Les réunions du Groupe d'experts de la comptabilité nationale (organisées conjointement avec Eurostat et l'OCDE) seront l'occasion d'informer les pays des progrès accomplis dans l'élaboration du SCN 2025, de solliciter leurs avis et de faciliter la mise à l'essai des projets de recommandation élaborés par les équipes spéciales qui travaillent au programme de recherche mené dans le cadre du SCN sur la mesure de la mondialisation, de la transition numérique, du bien-être et de la durabilité, de l'économie informelle et de la communication. Les questions qui portent sur l'initiative visant à ne pas prendre en compte le seul PIB, sur la mesure des ODD et sur la reprise post-COVID-19 seront également abordées. La CEE continuera également d'appuyer, en coopération avec d'autres partenaires

régionaux, l'application du SCN ainsi que le processus de consultation et de mise à l'essai des recommandations sur la version actualisée du SCN en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale ainsi qu'en Europe du Sud-Est. Une réunion spéciale sera organisée en 2023 à l'intention des pays de ces régions afin que ceux-ci puissent participer, dans le contexte de l'actualisation du SCN, aux consultations et aux essais relatifs aux recommandations qui les concernent le plus directement.

44. De meilleures mesures sont nécessaires pour rattacher le développement économique à un cadre plus large de mesure du bien-être et de la durabilité. La CEE a publié plusieurs guides pour aider les pays à élaborer des statistiques comparables au niveau international sur le capital humain, les tâches domestiques non rémunérées, l'éducation et la formation. Ces guides feront partie intégrante du SCN actualisé. En 2023, la CEE continuera de promouvoir l'application de ces guides.

45. En 2021, la CEE a établi un inventaire en ligne des comptes satellites produits par les pays afin de faciliter la mise en commun des données d'expérience et des meilleures pratiques. En 2023, elle mettra à jour cet inventaire, qui servira en outre à réaliser une évaluation initiale de la capacité des pays à produire les comptes élargis qui seront inclus dans le SCN actualisé de 2025.

46. À l'ère de la mondialisation, les activités des entreprises sont intégrées dans des chaînes de valeur internationales complexes, de sorte que l'établissement de comptes « nationaux » est un exercice de plus en plus délicat. Il devient donc nécessaire, pour établir des statistiques, d'échanger des données économiques entre pays, comme cela est expliqué dans le *Guide pour la mesure de la production mondiale* (Guide to Measuring Global Production) (CEE, 2015). En 2021, la CEE a publié le Guide pour la mise en commun des données économiques dans les statistiques officielles (*Guide to Sharing Economic Data in Official Statistics*). En 2023, elle mènera des activités de promotion du Guide et de l'échange de données d'expérience entre pays. Les réunions du Groupe d'experts de la comptabilité nationale serviront de forum d'échange au réseau d'experts des groupes d'entreprises multinationales.

47. La CEE continuera de collaborer avec d'autres groupes d'experts internationaux qui s'occupent des effets de la mondialisation sur les statistiques économiques, comme le Comité d'experts de l'ONU chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce, le Réseau de statisticiens économistes de l'ONU, le projet d'Eurostat sur les comptes mondiaux intégrés et divers groupes d'experts de l'OCDE.

48. En coopération avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), Eurostat, le FMI, l'OCDE et d'autres partenaires, la CEE œuvre en faveur de l'application des recommandations internationales sur l'indice des prix à la consommation (IPC). L'IPC joue un rôle important dans l'élaboration des politiques et il est largement utilisé pour l'indexation des salaires, des pensions et des prestations de sécurité sociale. Les travaux menés en 2023 s'inscriront dans le prolongement du guide sur la production des indices des prix à la consommation en période de confinement (*Guide on producing CPI under lockdown*) (2021) afin d'aider les pays à compiler l'IPC pendant et après les périodes de confinement. À sa réunion biennale de 2023, le Groupe d'experts des IPC examinera les nouvelles sources de données (données issues des lecteurs de codes-barres et données extraites du Web), les pondérations des dépenses dans l'IPC, les méthodes d'ajustement de la qualité, les IPC pour différents groupes de ménages et le rôle de l'IPC dans la mesure de l'économie numérique et du bien-être.

49. En collaboration avec Eurostat et l'OCDE, la CEE appuie l'élaboration de registres statistiques des entreprises, qui sont indispensables à la collecte et à la production efficaces de statistiques économiques. Elle continuera d'appuyer la mise en œuvre des Directives sur les registres statistiques des entreprises (*Guidelines on Statistical Business Registers*) (CEE, 2015) et des Directives sur l'utilisation des registres statistiques des entreprises pour appuyer la production de statistiques sur la démographie des entreprises et l'entrepreneuriat (*Guidelines on the use of statistical business registers for business demography and entrepreneurship statistics*) (CEE, 2019) par les organismes nationaux de statistique. En 2023, la CEE abordera des problèmes particuliers se posant dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, étudiera les liens éventuels avec les statistiques de l'emploi et

commencera à préparer la réunion biennale du Groupe d'experts des registres des entreprises prévue en 2024, en collaboration avec Eurostat et l'OCDE.

50. Conjointement avec Eurostat, l'OIT et l'OCDE, la CEE contribue aux travaux internationaux sur la mesure de la qualité de l'emploi, qui répondent à la demande de données sur les aspects qualitatifs de l'emploi en complément des statistiques traditionnelles sur la population active. Le Groupe directeur de la mesure de la qualité de l'emploi proposera des modifications à apporter au Manuel sur la mesure de la qualité de l'emploi (*Handbook on Measuring the Quality of Employment*) (CEE, 2015) compte tenu de la révision des normes de l'OIT, des données d'expérience nationales et des questions nouvelles. En 2023, la CEE commencera à préparer la réunion biennale du Groupe d'experts de la mesure de la qualité de l'emploi qui se tiendra début 2024.

51. Ces dix dernières années, les marchés du travail de nombreux pays ont connu des changements structurels. De nouvelles formes d'emploi sont apparues avec l'essor de l'économie des plateformes, de l'économie à la tâche et du télétravail. Cet essor a d'importantes incidences économiques et sociales et les décideurs sont de plus en plus demandeurs de statistiques permettant d'analyser l'évolution du marché du travail. À l'heure où le monde entier se tourne vers la reprise post-COVID-19, de nouvelles questions se posent quant aux effets à long terme de la pandémie sur la prédominance de diverses formes d'emploi. C'est pour y répondre que le Manuel sur les formes d'emploi (*Handbook on Forms of Employment*) a été élaboré et que la Conférence l'a adopté en juin 2022. Le Manuel a pour objet d'aider les pays à produire des statistiques relatives aux formes d'emploi qui soient pertinentes, cohérentes et comparables au niveau international. Le manuel fournit un cadre conceptuel qui guide les pays à classer, mesurer et suivre les diverses formes d'emploi en fonction du contexte propre à chaque pays. En 2023, la CEE assurera le suivi des thèmes de travail recensés dans le Manuel, notamment les questions conceptuelles, les problèmes de mesure et le partage des expériences des pays dans ce domaine.

3. Population et migration, questions de genre, pauvreté et inégalités

52. La demande de données sur le bien-être de la population, l'environnement social et les changements démographiques est croissante. En 2023, les travaux porteront sur la pauvreté et les inégalités, la migration, les questions de genre et les recensements de la population et des habitations. Nombre des obstacles auxquels se heurtent les statisticiens sont liés à la nécessité d'accroître l'utilisation des données administratives et de recueillir des données sur des groupes de population difficiles à atteindre. Ce domaine d'activité revêt une importance particulière pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des ODD, car de nombreux indicateurs intègrent des données démographiques dans leur dénominateur et doivent être ventilés selon le sexe, le statut migratoire et d'autres variables. En février 2023, le Bureau de la Conférence procédera à un examen approfondi des moyens de mesurer les groupes de population difficiles à atteindre dans les sources administratives.

53. La CEE aide les pays à organiser, produire, traiter et diffuser les données issues de leurs recensements de la population et des habitations. Les recensements constituent le socle même des systèmes statistiques. Ils fournissent des informations de base, qui sont utilisées pour planifier la mise en place des infrastructures et des services publics, ainsi que pour produire des indicateurs relatifs aux ODD et de nombreuses autres statistiques dont la population est le dénominateur. Ils couvrent l'ensemble de la population et permettent d'établir des statistiques concernant différents petits groupes de population dont la prise en compte est essentielle pour que personne ne soit laissé de côté dans la réalisation des objectifs du Programme 2030.

54. La résolution du Conseil économique et social sur le Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020) définit un mandat à l'échelle mondiale. La pandémie de COVID-19 continue d'entraver les campagnes de recensement du cycle 2020. Nombre de recensements prévus pour 2020 ou 2021 ont connu des retards allant jusqu'à plusieurs années. Bien que la plupart des recensements soient désormais achevés, les pays continuent de rencontrer des difficultés à traiter les données collectées dans des circonstances différentes et à interpréter les résultats. La pandémie ayant fait évoluer les méthodes et accéléré certaines tendances déjà visibles auparavant, les pays réfléchissent à la manière dont ils peuvent exploiter les aspects positifs de cette évolution pour accroître

l'efficacité des futurs recensements. Compte tenu de ces difficultés et évolutions, treize équipes spéciales relevant du Groupe directeur sur les recensements de la population et des habitations institué par la Conférence ont entamé en 2022 l'élaboration des recommandations de la Conférence en vue du cycle de recensements de 2030, travail qui s'étalera sur plusieurs années. En 2023, elles concevront, entre autres tâches, une enquête exhaustive sur les pratiques nationales en matière de recensements pour le cycle 2020. La réunion d'experts et l'atelier de renforcement des capacités prévus en septembre 2023 seront l'occasion pour les équipes spéciales de présenter les progrès accomplis à l'ensemble de la communauté des experts du recensement, en les associant à la résolution de tout problème mis en lumière au cours des travaux.

55. La CEE s'emploie à promouvoir l'échange de données d'expérience et les travaux méthodologiques sur la mesure de la pauvreté et des inégalités. Pour pouvoir mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des ODD relatifs à l'élimination de la pauvreté (objectif 1) et à la réduction des inégalités (objectif 10), il faut un ensemble comparable, multidimensionnel et cohérent d'indicateurs. En 2023, la CEE organisera une réunion d'experts pour faire avancer les travaux méthodologiques sur les besoins additionnels en matière de statistiques relatives à la pauvreté et aux inégalités qui découlent de chocs mondiaux. En mettant l'accent sur la communication de statistiques actualisées et sur la mise en commun de meilleures pratiques qui visent à mettre au point des mesures complémentaires portant notamment sur les moyens de mesurer la pauvreté subjective, elle devrait aider les pays à optimiser leur politique de renforcement de la protection sociale, de la sécurité sociale et de l'emploi, et à prêter aux groupes de population vulnérables l'attention voulue (objectifs 1, 8 et 10). La CEE continuera de promouvoir l'utilisation de son module d'enquête harmonisé sur la mesure de la pauvreté. Elle mènera ses travaux en se fondant sur les orientations méthodologiques à sa disposition, notamment sur les documents récemment élaborés, à savoir le Guide sur la mesure de la pauvreté (*Guide on Poverty Measurement*) (CEE, 2017), le Guide sur la ventilation des données relatives à la pauvreté (*Poverty Measurement: Guide to Data Disaggregation*) (CEE, 2020) et le document sur les méthodes de mesure de l'exclusion sociale (*Approaches to Measuring Social Exclusion*) (CEE, 2022).

56. La CEE s'emploie à améliorer la disponibilité, la qualité et la comparabilité internationale des statistiques migratoires. Cela répond à la forte demande de collecte et d'utilisation de données sur ce sujet, exprimée, entre autres, dans le premier objectif du *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières* que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté en 2018. Dix indicateurs relatifs aux ODD ont directement trait à la migration et 24 autres doivent être ventilés selon le statut migratoire. À sa réunion de 2023, le Groupe d'experts des statistiques migratoires examinera comment mesurer la migration au moyen de données administratives et de nouvelles sources de données, les résultats des recensements de population du cycle 2020 en matière de données migratoires, ainsi que des questions relatives à la mesure des flux importants de réfugiés et de migrants sans papiers. La CEE continuera d'actualiser et d'améliorer son centre d'échange d'informations sur les statistiques migratoires (*Clearing House on Migration Statistics*) pour renforcer l'utilisation et l'échange de données sur la migration. Elle continuera aussi de promouvoir l'utilisation de son module d'enquête harmonisé sur la mesure de la migration et des envois de fonds pour améliorer la disponibilité et la comparabilité des données dans ces domaines.

57. Les travaux que la CEE consacre aux statistiques genrées visent à promouvoir le partage de connaissances et de données d'expérience et à renforcer les capacités dans les domaines où les données et les indicateurs de l'égalité des sexes font défaut. Il est nécessaire d'améliorer les statistiques genrées pour assurer le suivi des ODD, en particulier pour ce qui est de parvenir à l'égalité des sexes et d'autonomiser toutes les femmes et les filles (objectif 5). La crise de la COVID-19 a eu des répercussions disproportionnées sur les femmes et les filles, réduisant à néant certains des progrès accomplis sur la voie de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. La collecte de statistiques genrées de grande qualité est essentielle pour surveiller les incidences économiques et sociales à long terme que la pandémie aura sur les femmes et les hommes et pour élaborer des politiques migratoires et des politiques de relance tenant compte des questions de genre. En 2023, le Groupe d'experts des statistiques genrées de la CEE suivra l'application des orientations qu'il a formulées quant à la mesure des incidences de la pandémie de COVID-19 sur les femmes et les hommes (*Guidance on measuring the Impact of the Covid-19 Pandemic on Women and Men*), débattra

des nouveaux travaux méthodologiques à mener sur de nouvelles questions et s'intéressera à la production de statistiques genrées sur la réalisation des ODD et la reprise post-COVID-19. La CEE continuera de promouvoir l'utilisation de sa panoplie d'outils pour la formation des utilisateurs de statistiques genrées (*toolkit for training users of gender statistics*) et l'application de ses orientations sur la communication de statistiques genrées (*Guidance on Communicating Gender Statistics*) au niveau national.

58. En 2022, l'Équipe spéciale des statistiques relatives aux enfants, aux adolescents et aux jeunes de la CEE a publié des Directives générales, assorties de recommandations, sur l'harmonisation des définitions et des méthodes utilisées par les pays participant à la Conférence. Ces directives portent sur les statistiques relatives aux enfants et aux jeunes de manière générale et sur trois thèmes en particulier : a) les enfants exposés à la violence ; b) les enfants faisant l'objet d'une protection de remplacement ; c) les enfants handicapés. En 2023, la CEE encouragera l'application nationale des Directives générales et poursuivra les travaux méthodologiques, notamment par l'échange d'expériences nationales et de bonnes pratiques, ainsi que par une collaboration structurée entre les organisations internationales produisant des statistiques sur les enfants.

4. Environnement, changements climatiques, événements dangereux et catastrophes

59. Les activités de la CEE dans ce domaine visent à améliorer les statistiques qui présentent un grand intérêt pour les politiques de l'environnement et qui sont nécessaires pour établir de nombreux indicateurs relatifs aux ODD. En 2023, les principales priorités comprendront les statistiques et les indicateurs ayant trait aux changements climatiques, les statistiques environnementales, le Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE) et les statistiques relatives aux événements dangereux et aux catastrophes (y compris la pandémie de COVID-19) et la mesure de l'économie circulaire.

60. Parmi les trois piliers du développement durable (économie, société et environnement), c'est pour le pilier « environnement » que les données sont les moins nombreuses. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement estime que les données sont insuffisantes pour environ 58 % des indicateurs relatifs aux ODD ayant trait à l'environnement, ce qui rend difficile l'évaluation des progrès accomplis et la compréhension des problèmes environnementaux[3]. La collecte de données sur les ODD relatifs à l'environnement (objectifs 6, 14 et 15, par exemple) pose problème à tous les pays, surtout à ceux dont les systèmes statistiques sont moins développés. L'Équipe spéciale conjointe du Comité des politiques de l'environnement de la CEE et de la Conférence continuera de promouvoir l'augmentation de la quantité et de la qualité des statistiques environnementales dans les pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est conformément aux Directives de la CEE pour l'application des indicateurs environnementaux dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (*UNECE Guidelines for the Application of Environmental Indicators in Eastern Europe, Caucasus and Central Asia*). Elle est en train de réviser ces directives pour les harmoniser avec les indicateurs relatifs aux ODD, le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement et le SCEE. Ces travaux déboucheront sur l'élaboration d'un ensemble révisé d'indicateurs et de statistiques que les statisticiens de la région seront encouragés à utiliser dans le cadre de leurs activités ordinaires de production de statistiques. Les activités de l'Équipe spéciale conjointe contribuent à l'amélioration du Système paneuropéen de partage d'informations sur l'environnement et sont menées en étroite coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement, Eurostat et la Division de statistique de l'ONU.

61. Conjointement avec l'OCDE, la CEE appuie l'utilisation du Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE) dans la région. Il s'agit notamment de renforcer la capacité des pays à utiliser le SCEE, d'offrir un espace propice à l'échange de connaissances et de données d'expérience, d'évaluer la disponibilité des données, de mettre au point des méthodes de collecte des données nécessaires et de trouver de nouvelles sources de données. Les travaux se poursuivront en 2023 et seront centrés sur la recherche de nouvelles techniques

[3] Measuring Progress: Environment and the SDGs (Évaluation des progrès : environnement et ODD) (PNUE, 2021). https://www.unep.org/fr/resources/publications/evaluation-des-progres-environnement-et-odd.

et de nouvelles sources de données pour l'établissement des comptes du SCEE (y compris les comptes écosystémiques), sur l'utilisation du SCEE dans l'action publique, sur les stratégies de communication et sur la coordination des travaux à l'échelle de la région. La CEE s'emploiera également à renforcer la capacité des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale à compiler des statistiques environnementales et à utiliser le SCEE.

62. Alors que les changements climatiques touchent tous les aspects de l'économie et de la société, les organismes nationaux de statistique doivent fournir toujours plus de données pour alimenter les politiques et les analyses se rapportant au climat. Le Forum annuel d'experts de la CEE destiné aux producteurs et utilisateurs de statistiques relatives aux changements climatiques est un lieu de collaboration, d'échange d'idées et de mise en commun de données d'expérience, qui sera consacré à l'examen de concepts et de problèmes de mesure et à la délimitation des domaines dans lesquels des orientations pratiques sont nécessaires. En 2023, une équipe spéciale élaborera des orientations sur le rôle des organismes nationaux de statistique dans la réalisation des objectifs climatiques nationaux − informations communiquées au titre de l'Accord de Paris, répondant aux besoins des décideurs nationaux dans les domaines de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de ces changements, et diffusées auprès du public sur les questions relatives au climat. Le Groupe directeur de la CEE continuera de recueillir les bonnes pratiques des producteurs de statistiques relatives aux changements climatiques au moyen d'une plateforme wiki et en procédant à son exercice annuel de collecte et de partage d'informations en la matière (« Climate Change-Related Statistics in Practice »), et contribuera à l'application des recommandations de la Conférence sur les statistiques relatives aux changements climatiques (*CES Recommendations on Climate Change-related Statistics*), qui proposent de développer les statistiques dans ce domaine suivant des approches holistiques et systémiques. Le Groupe s'intéressera également à la mise en œuvre de l'ensemble d'indicateurs principaux relatifs aux changements climatiques (*set of core climate change-related indicators*) approuvé par la Conférence en juin 2020.

63. La CEE fait collaborer des statisticiens et des experts des risques de catastrophe, y compris des experts du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR), pour promouvoir l'établissement de statistiques officielles sur les catastrophes et les événements dangereux. En 2021, la Division de statistique de la CEE a organisé, en collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques relatives aux catastrophes (IAEG-DRS), le premier forum mondial d'experts destiné aux producteurs et utilisateurs de statistiques relatives aux catastrophes, réunissant des statisticiens, des spécialistes de la gestion des risques, des chercheurs et des ONG. La Division de statistique de la CEE contribue à ces forums, qui sont devenus annuels et qui visent à améliorer les statistiques officielles afin de mieux gérer et suivre les risques de catastrophe et de prendre en compte les enseignements tirés de la pandémie de la COVID-19 en ce qui concerne les données. À la lumière des recommandations sur le rôle de la statistique officielle dans la mesure des événements dangereux et des catastrophes (*Recommendations on the Role of Official Statistics in Measuring Hazardous Events and Disasters*) (CEE, 2019), les travaux se poursuivront en 2023 sur l'utilisation, à des fins statistiques, des nouvelles définitions et classifications des dangers que l'UNDRR et le Conseil international des sciences ont présentées dans leur rapport technique intitulé *Sendai Hazard Definition and Classification Review Technical Report*. En 2023, une équipe spéciale finalisera un ensemble de statistiques de base sur les catastrophes et élaborera des orientations pratiques pour la mise en place des systèmes statistiques nationaux.

64. Les initiatives en faveur du passage à une économie circulaire se multiplient dans de nombreux pays et à l'échelle de l'Union européenne. Il n'existe toutefois pas de définition internationalement reconnue de l'économie circulaire ni de consensus quant à la façon de mesurer ce processus. Une équipe spéciale créée en février 2021 rédige des orientations sur la mesure de l'économie circulaire, qui recouvrent les termes et définitions clefs, les statistiques clefs, les indicateurs et les sources de données (avec une attention particulière pour la SCEE et le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement) et la collaboration institutionnelle requise. Ses travaux devraient s'achever en juin 2023.

5. Statistique officielle : questions de stratégie et de gestion

65. Le premier des Principes fondamentaux de la statistique officielle se lit comme suit : « La statistique officielle constitue un élément indispensable du système d'information de toute société démocratique, fournissant aux administrations publiques, au secteur économique et au public des données […]. À cette fin, des organismes responsables de la statistique officielle doivent établir les statistiques officielles selon un critère d'utilité pratique et les rendre disponibles, en toute impartialité, en vue de rendre effectif le droit d'accès des citoyens à l'information publique. Pour que cet engagement puisse être honoré, il faut que la statistique officielle soit fondée sur une base juridique et institutionnelle solide. Étant donné que le paysage de la production des statistiques évolue rapidement, l'infrastructure législative et institutionnelle doit appuyer l'élaboration de nouveaux modèles d'activité, l'établissement de partenariats et l'utilisation de nouvelles sources de données et de technologies novatrices pour faciliter la modernisation de la statistique officielle. Les activités que mène la CEE dans ce domaine visent à renforcer la réactivité, la responsabilité et la transparence des institutions de statistique afin de garantir l'accès à des informations de grande qualité, comme le prévoient les ODD (objectif 16).

66. Dans ce contexte, la CEE aide un groupe d'experts internationaux de haut niveau à définir les valeurs fondamentales des statistiques officielles, à les mettre en correspondance avec les principes fondamentaux et à décrire les comportements qui démontrent comment les valeurs fondamentales et les principes fondamentaux sont respectés dans la pratique. Une équipe spéciale continuera à décrire ces comportements au cours de l'année 2023.

67. En 2023, la CEE continuera de fournir aux organismes nationaux de statistique une plateforme pour leur permettre d'échanger des données d'expérience dans la modernisation des cadres juridiques et institutionnels de la statistique officielle et d'échanger sur les nouveaux enjeux qui posent des problèmes juridiques aux systèmes nationaux de statistique. Les travaux se concentreront sur les aspects réglementaires de l'accès aux données, de la gouvernance et de la gestion des données. Il sera procédé, si nécessaire, à une révision et une mise à jour de la loi générique sur la statistique officielle (*Generic Law of Official Statistics*) en fonction des enseignements tirés de l'application de la loi dans plus de 20 pays à travers le monde.

68. En 2022, conformément aux Recommandations sur les moyens de promouvoir, de mesurer et de faire connaître l'utilité de la statistique officielle (*Recommendations for promoting, measuring and communicating the value of official statistics*) (CEE, 2017), la Conférence a approuvé le document intitulé *Measuring the Value of Official Statistics: testing and developing a measurement framework* (Mesure de l'utilité de la statistique officielle : mise à l'essai et affinage d'un cadre de mesure). Le document comprend plusieurs recommandations, telles que l'élaboration d'une version en ligne conviviale du document, la création d'un répertoire en ligne d'études de cas et l'expérimentation d'une approche plus stratégique pour déterminer ce qui constitue la valeur des statistiques officielles du point de vue de l'utilisateur, afin de mettre au point des indicateurs utiles. En 2023, un groupe de pays menés par le Royaume-Uni donnera suite à ces recommandations, conformément à une proposition présentée au Bureau de la Conférence en octobre 2022.

69. Il est de plus en plus important d'intégrer l'information statistique et l'information géospatiale, et donc de consolider les partenariats entre statisticiens et experts de l'information géospatiale. Dans sa résolution E/2016/L.28, le Conseil économique et social « demande que les commissions régionales apportent l'appui nécessaire, sur demande et selon qu'il convient, aux activités des organes régionaux relevant de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale ». Après la réunion plénière conjointe que la Conférence a tenue avec le Comité régional Europe des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale en 2022, la CEE continuera de promouvoir le dialogue entre les organismes nationaux chargés respectivement de l'information géospatiale et de l'information statistique. Elle envisage d'autres activités conjointes, comme l'organisation d'un atelier avec Eurostat et la conduite de travaux sur les normes géospatiales et statistiques. L'objectif est de réunir des experts des organismes nationaux de statistique, de cartographie et d'information géospatiale pour promouvoir la mise en commun des bonnes pratiques.

6. Modernisation de la statistique officielle

70. Les producteurs de statistiques officielles doivent surmonter de nombreux obstacles et s'adapter à un environnement en constante évolution. De nouvelles données statistiques, ventilées selon un plus grand nombre de critères, doivent être produites plus rapidement. La récente pandémie de COVID-19 a encore accru le besoin de statistiques actualisées pour gérer et mesurer l'impact sur la société et l'économie. La nécessité de suivre tous les ODD et d'accélérer leur réalisation a fait augmenter la demande de statistiques officielles actualisées et désagrégées. Dans le même temps, les budgets sont soumis à de fortes pressions et de nouveaux producteurs apparaissent dans ce domaine d'activité, proposant des statistiques non officielles qui font concurrence aux statistiques officielles. La CEE collabore avec les pays pour créer des modèles, des normes et des cadres et formuler des directives afin de les aider dans leurs efforts de modernisation et de collaboration. Le Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle oriente activement la modernisation des organisations statistiques. Il offre aux experts une plateforme commune où ceux-ci peuvent élaborer des solutions de manière flexible et agile en intégrant divers groupes d'experts, projets, ateliers et autres activités.

71. La CEE assure le secrétariat pour ces travaux, qui sont menés par plusieurs groupes de modernisation (Appui à la mise en œuvre des normes, Capacités et communication, Réseau de recherche fondamentale et depuis 2022, Application de la science des données et des méthodes modernes) dans le cadre de projets annuels et de plusieurs ateliers sur la modernisation et ateliers « sprint », qui ont lieu tout au long de l'année. Une série d'ateliers axés sur la diffusion et la communication, la collecte de données, l'édition des données statistiques et la confidentialité sont également organisés. En raison du caractère dynamique de ces travaux, les principales activités des quatre groupes et les thèmes des projets du Groupe de haut niveau pour 2023 avaient été arrêtées au cours d'un atelier annuel du Groupe de haut niveau avant la fin de 2022.

72. Pour répondre à la demande croissante de données alors que les ressources sont limitées, il est important de rendre le processus de production plus efficace et plus rentable. Les modèles mis au point dans le cadre du Groupe de haut niveau, tels que le *Modèle générique du processus de production statistique (GSBPM)*, le *Modèle générique d'activité des organismes statistiques (GAMSO)*, le *Modèle générique d'informations statistiques (GSIM)* et l'*Architecture commune de la production statistique (CSPA)*, visent à aider les organismes statistiques à industrialiser et à moderniser leur système de production. Les modèles fournissent un langage commun pour faciliter les communications au sein des organisations et entre elles, ainsi que des cadres conceptuels pour analyser le chevauchement des travaux, ce qui facilite par conséquent la mise au point de services partagés. Le Groupe de modernisation chargé de l'appui à la mise en œuvre des normes soutient l'utilisation des normes et des modèles élaborés sous l'égide du Groupe de haut niveau et dirige les travaux d'actualisation afin de garantir que les modèles restent pertinents dans l'environnement de travail des organismes statistiques, qui évolue rapidement. En 2023, il s'occupera de la révision des modèles et de l'élaboration d'orientations sur le recours aux SDMX (échanges de données et de métadonnées statistiques) et aux DDI (données, analyse et résultologie) par l'intermédiaire du GSBPM.

73. Le **Groupe de l'application de la science des données et des méthodes modernes** réfléchit à la manière de concevoir des projets consacrés à la science des données et aux méthodes modernes et correspondant aux besoins liés à la modernisation des processus de production statistique, de les mettre en place, de les promouvoir, de les appuyer et de faciliter leur mise en place. Les équipes spéciales relevant du Groupe examinent des sujets tels que l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle dans la production de statistiques, les techniques d'amélioration de la confidentialité et les aspects organisationnels de l'édition de données basée sur l'apprentissage automatique dans la production de statistiques. Le Groupe envisage d'autres activités.

74. Pour être en mesure d'augmenter et d'améliorer la production de statistiques, les organismes de statistique doivent développer de nouvelles compétences et disposer de ressources humaines modernes et flexibles. La pandémie de COVID-19 a rendu ce constat encore plus évident. Le Groupe de modernisation chargé des capacités et de la communication appuie les organismes de statistique en fournissant des directives sur les

profils de compétences, la formation, les questions de gestion et diverses méthodes permettant d'accroître l'efficacité, comme la gestion allégée. Il travaille sur les nouvelles questions qui intéressent les organismes de statistique dans le cadre de la gestion des ressources humaines, telles que les stratégies d'utilisation des médias sociaux, l'exercice déontologique des fonctions de direction, les changements de culture organisationnelle et les cadres de compétences et de capacités. En réponse à la pandémie de COVID-19, le travail a été recentré sur la gestion des situations de crise, la communication interne, le travail à distance, la formation et le recrutement. Le programme de travail exact pour 2023 sera arrêté fin 2022. Pour l'essentiel, il devrait être adapté aux changements amorcés ou accélérés par la pandémie et visera par exemple à consolider les nouvelles modalités de travail et les nouveaux moyens de communication, qui jouent un rôle de plus en plus important.

75. Les acteurs des statistiques officielles doivent s'assurer qu'ils restent à même de s'adapter à l'évolution des conditions en vigueur et à l'apparition de nouveaux obstacles et de nouvelles possibilités. Le Réseau de recherche fondamentale de la CEE est le centre d'innovation du programme de travail sur la modernisation. Il évalue les nouvelles possibilités qui surviennent pour la modernisation des statistiques. En 2022, un groupe restreint d'experts de haut niveau a examiné et évalué divers nouveaux domaines de travail prometteurs pour la modernisation des statistiques officielles. Des sujets tels que l'utilisation de nuages statistiques, les jumeaux numériques, les systèmes d'enquête rapide et plusieurs technologies informatiques modernes ont été examinés. Les débats étaient centrés sur les solutions les plus susceptibles d'aider les organismes de statistique à faire face à la pandémie de COVID-19 et aux autres crises, et de répondre aux besoins les plus actuels des décideurs, des entreprises et de la société dans son ensemble. Plusieurs sous-groupes ont été créés pour approfondir ces questions. Des séances de présentation d'idées et d'autres manifestations ont été organisées pour mettre en évidence de nouveaux domaines d'action qui pourraient intéresser les acteurs de la statistique officielle dans les années à venir. En 2023, le Réseau continuera d'examiner diverses questions nouvelles et émergentes et mettra en place des équipes de collaboration dont les travaux porteront sur de nouveaux domaines.

76. Chaque année, la CEE soutient deux projets de modernisation. Le Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle choisit les thèmes des projets au début de chaque année en veillant à ce que les préoccupations les plus urgentes des organismes de statistique soient abordées. Par exemple, en 2022, les pays ont travaillé conjointement à l'élaboration de méthodes de partage et de cocréation de cours et de matériel de formation. L'objectif final est de développer et de créer une méta-académie pour la modernisation des statistiques officielles. Un autre projet a été lancé afin de mettre au point un cadre pour l'interopérabilité des données. Ce cadre donnera les moyens de créer, d'échanger et d'utiliser des données dont le sens et le contexte seront préservés indépendamment du système ou de l'ensemble de systèmes en question. Les travaux consacrés aux techniques de préservation de la confidentialité des données se sont poursuivis. Dans le cadre de ces travaux, les pays participants réfléchissent aux moyens d'exploiter, à des fins d'analyse et de production de statistiques utiles aux décideurs et au grand public, les données dont la confidentialité doit être préservée. De nouveaux travaux visant à élaborer un cadre de gouvernance des données pour l'interopérabilité ont démarré. L'objectif principal est de produire un cadre de référence indispensable à l'exécution d'un programme de gouvernance axé sur l'interopérabilité des données dans les organismes nationaux de statistique. Un groupe de spécialistes de l'apprentissage automatique a été créé en 2021 et reconduit en 2022 afin de poursuivre, avec le soutien de l'Office national de statistique du Royaume-Uni, le précédent projet sur l'apprentissage automatique qui avait été couronné de succès. Les projets pour 2023 ne seront arrêtés qu'à la fin de 2022 ou au début de 2023.

77. Plusieurs aspects des statistiques ne sont pas propres à un domaine particulier. La CEE est l'une des rares institutions à organiser des ateliers consacrés à l'examen d'importantes questions transversales liées à la production statistique et à réunir ainsi des experts de divers domaines pour faciliter leur collaboration et la mise en commun de leurs bonnes pratiques. Pour 2023, elle prévoit de tenir des réunions d'experts sur la collecte, la diffusion et la communication des statistiques et sur la confidentialité des données. En outre, elle entamera les préparatifs de la réunion d'experts de 2023 sur l'édition des données statistiques.

C. Renforcement des capacités

78. La CEE a pour objectif de renforcer la capacité des systèmes statistiques nationaux de tous les pays membres, en particulier de ceux d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale, à appliquer les normes et directives internationales et à surmonter les obstacles à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le renforcement des capacités est directement lié à l'ODD 17 (« Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser »), et notamment aux cibles 17.18 et 17.19.

79. Une attention particulière est accordée à la promotion des *Principes fondamentaux de la statistique officielle de l'ONU*, qui constituent la base d'un cadre juridique et institutionnel solide pour les systèmes statistiques nationaux. Ces travaux suivent la stratégie de renforcement des capacités statistiques de la CEE (*UNECE Statistical Capacity Development Strategy)* (2018) qui étaye le principe selon lequel les activités de développement des capacités doivent répondre aux besoins de l'utilisateur.

80. Les activités de renforcement des capacités de la CEE sont notamment les suivantes :

- Évaluations globales des systèmes statistiques nationaux et examens sectoriels de certains domaines de la statistique officielle au niveau national ;
- Organisation d'ateliers de renforcement des capacités ;
- Prestation de services consultatifs visant à répondre aux besoins particuliers des pays ;
- Projets de terrain mis en œuvre en partenariat avec les organismes nationaux de statistique et les équipes de pays des Nations Unies ;
- Élaboration de directives méthodologiques et de supports de formation.

81. Les activités de renforcement des capacités sont menées en partenariat avec d'autres entités internationales, en particulier Eurostat, l'AELE, les équipes de pays des Nations Unies, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Division de statistique de l'ONU, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le PNUE, la Banque mondiale, CIS-STAT et d'autres partenaires bilatéraux ou multilatéraux.

82. Les activités de renforcement des capacités que mène la CEE sont fondées sur les conclusions et recommandations issues des évaluations globales des systèmes statistiques nationaux. Ces évaluations, qui sont réalisées en coopération avec Eurostat et l'AELE, sont utilisées par divers donateurs actifs dans la région, notamment la Banque mondiale. Les rapports qui en sont issus donnent une image claire de l'état de développement de la statistique officielle dans les pays. Ils aident les autorités nationales à mieux programmer le développement à long terme de leurs statistiques et les donateurs internationaux à concentrer leurs activités de coopération technique sur les besoins recensés. Les évaluations globales ont débouché sur des plans d'action visant à améliorer les statistiques nationales dans tous les pays où elles ont été réalisées. L'évaluation globale du Turkménistan, qui a débuté en 2022, s'achève au début de l'année 2023. Des discussions sont en cours sur les prochains pays à évaluer.

83. La CEE continuera à mettre en œuvre en 2023 un projet du Compte de l'ONU pour le développement qui a démarré en septembre 2022, en partenariat avec la Division de statistique de l'ONU, les autres commissions régionales de l'ONU, le PNUE et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Divers ateliers et autres activités de renforcement des capacités statistiques seront organisés dans le cadre de ce projet et l'accent sera mis sur l'appui à la reprise post-COVID-19.

84. Le Comité directeur du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs à l'appui du renforcement des capacités statistiques dans les pays d'Europe orientale et de la Communauté d'États indépendants (CEI) (ECASTAT) continuera de financer un programme de renforcement des capacités dirigé par la CEE pour l'application du SCN 2008 et d'apporter un appui à l'établissement de statistiques dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Le programme, qui devrait s'achever en 2023, consiste en l'organisation

d'ateliers régionaux et d'autres activités de formation dans les domaines de la comptabilité nationale, des registres statistiques des entreprises et des statistiques sur les prix, la migration et les envois de fonds. Il permet également de soutenir la participation d'experts des pays cibles aux réunions des groupes d'experts de la statistique.

D. Base de données statistiques de la Commission économique pour l'Europe

85. La CEE tient à jour une base de données statistiques permettant aux pays membres d'accéder à des statistiques essentielles au moyen d'interfaces en ligne gratuites en anglais et en russe. Cette activité favorise le libre accès aux données et leur utilisation pour la prise de décisions fondées sur des données factuelles, comme l'exige le Programme 2030.

86. L'accent est mis sur la fourniture de données concernant des domaines d'une grande importance pour l'action des gouvernements et le système des Nations Unies, par exemple les objectifs de développement durable, les migrations, la mondialisation, l'égalité des sexes, la population, l'éducation, l'emploi, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, les accidents de la route, les transports intérieurs et les ressources forestières. La compilation de données sur ces sujets offre un aperçu des problèmes de mesure et aide à définir les priorités des travaux méthodologiques de la CEE visant à améliorer la qualité et la comparabilité des statistiques nationales et à fournir un appui ciblé au développement des systèmes statistiques des pays.

87. La CEE continuera d'améliorer le tableau de bord sur les ODD : de nouveaux indicateurs seront proposés et de nouvelles fonctionnalités seront ajoutées pour permettre l'évaluation des progrès enregistrés par les pays de la région de la CEE dans la réalisation des ODD et des cibles connexes. Le tableau de bord permet à un large public de non-spécialistes d'obtenir rapidement et facilement, en anglais et en russe, dans des formats adaptés à la lecture sur ordinateur ou sur appareil mobile, des informations sur les progrès accomplis par les pays de la CEE dans la réalisation des ODD. Les données correspondantes sont conservées dans l'infrastructure existante de la base de données statistiques de la CEE, ce qui donne aux utilisateurs la possibilité de créer des tableaux et des graphiques personnalisés et de consulter les métadonnées.

88. Afin d'alléger la charge de travail que représente pour les pays la communication des données, celles-ci sont recueillies auprès d'autres organisations internationales ou en coopération avec elles lorsque cela est possible. La CEE a poursuivi ses travaux de rationalisation des activités relatives aux bases de données, ce qui a permis d'accroître l'efficacité de la collecte des données et d'accélérer la mise à jour et la publication des séries de données statistiques. D'autres améliorations sont attendues en ce qui concerne la maintenance de la base de données, comme l'utilisation de divers progiciels statistiques utilisant le langage Python. On s'attend à ce que l'utilisation du langage de programmation Python accélère la mise au point des logiciels et libère des ressources humaines pour la conception d'applications Web visuellement attrayantes et simples d'utilisation. La mise en récit et la visualisation des données est une nouvelle possibilité. La première mise en récit de données, consacrées à la sécurité routière, a été publiée en juillet 2022. Il est prévu d'éliminer les obstacles technologiques et de réduire le coût de conception de la production de mises en récit de données. La science des données est un facteur clef dans le renforcement des capacités de narration.

89. La base de données fournit les données sources pour le rapport annuel destiné au Forum régional pour le développement durable de la région de la CEE. Des enquêtes annuelles destinées à s'assurer de la pertinence des publications et à cerner les nouveaux besoins sont menées auprès des utilisateurs. Les outils de traitement des données continueront d'être rendus plus efficaces en 2023.

90. La base de données statistiques de la CEE sert en outre à diffuser des données qui alimentent les travaux directifs de la CEE. À cet égard, elle constitue une ressource stratégique pour l'ensemble de la CEE et au-delà.

Annexe

Réunions tenues ou prévues de janvier à décembre 2023

Conjointement avec	*Réunion (lieu)*	*Date*
	Réunion du Bureau de la Conférence (Genève)	15-16 février 2023
OCDE	Séminaire conjoint OCDE-CEE sur la mise en œuvre du SCEE (Genève)	13-15 mars 2023
Eurostat AIE	Webinaire conjoint CEE/AIE/Eurostat sur les microdonnées administratives pour les statistiques relatives aux changements climatiques, à l'énergie et à l'environnement	30 mars 2023
	Réunion du Groupe d'experts des statistiques relatives aux ODD (Genève)	12-13 avril 2023
	Groupe d'experts de la comptabilité nationale (Genève)	25-28 avril 2023
	Atelier sur les statistiques genrées (Genève)	9 mai 2023
	Réunion du Groupe d'experts des statistiques genrées (Genève)	10-12 mai 2023
	Réunion d'experts sur l'apprentissage automatique pour la modernisation de la statistique officielle (Genève)	5-7 juin 2023
	Réunion du Groupe d'experts des indices des prix à la consommation (Genève)	7-9 juin 2023
	Réunion d'experts de la collecte de données statistiques (en ligne)	12-14 juin 2023
	Soixante et onzième réunion plénière de la Conférence des statisticiens européens (Genève)	22-23 juin 2023
	Séminaires de la Conférence des statisticiens européens sur l'éthique des données et sur l'actualité, la fréquence et la granularité des statistiques officielles (Paris)	28 juin 2023
	Forum d'experts destiné aux producteurs et utilisateurs de statistiques relatives aux changements climatiques (Genève)	28-30 août 2023
	Réunion d'experts sur la gestion et la formation des ressources humaines (Genève)	11-13 septembre 2023 (à confirmer)
	Atelier sur les recensements de la population et des habitations (Genève)	18-19 septembre 2023
	Réunion du Groupe d'experts des recensements de la population et des habitations (Genève)	20-22 septembre 2023
Eurostat	Réunion d'experts sur la confidentialité des données statistiques (Wiesbaden (Allemagne))	26-28 septembre 2023
	Réunion du Bureau de la Conférence (Cardiff, Royaume-Uni)	9-10 octobre 2023
	Réunion d'experts de la diffusion et de la communication des statistiques (Lisbonne)	11-13 octobre 2023
	Équipe spéciale conjointe des statistiques et des indicateurs de l'état de l'environnement (Genève)	16-17 octobre 2023
	Groupe d'experts de la mesure de la qualité de l'emploi (Genève)	25-27 octobre 2023
	Atelier sur les statistiques migratoires (Genève)	1er novembre 2023

Conjointement avec	*Réunion (lieu)*	*Date*
	Réunion du Groupe d'experts des statistiques migratoires (Genève)	2-5 novembre 2023
	Atelier sur la modernisation de la statistique officielle organisé par le Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle (Genève)	20-22 novembre 2023
	Atelier sur l'harmonisation des statistiques relatives à la pauvreté aux fins de l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des ODD 1 et 10 (Genève)	27 novembre 2023
	Réunion du Groupe d'experts de la mesure de la pauvreté et des inégalités (Genève)	28-29 novembre 2023